



SE FAIRE LICENCIER PAR SON EMPLOYEUR APRES 2 MOIS D ARRET DE TRAV

Par **NATH666666**, le **03/05/2019** à **10:35**

MA CONVENTION COLLECTIVE EST LE 4711F COMMERCE A PREDOMINANCE ALIMENTAIRE 3305

NUMERO SIRET 39092317500025

mon employeur leclerc ne veut pas me licencier ni me faire une rupture conventionnelle je veux absolument toucher le chômage et je veux absolument quitter l'entreprise après mon deuxième mois d'arrêt car ensuite je n'ai que 50 pour cent de mon salaire et ce n'est pas possible financièrement cette situation là.

j'ai déjà eu deux avertissements écrits je suis en arrêt de travail depuis 1 mois et j'entame mon deuxième mois d'arrêt. en clair je suis en dépression à cause d'eux et je vais voir un psy. j'ai déjà vu un médecin du travail pendant le premier mois d'arrêt pour lui expliquer que je ne veux plus revenir dans l'entreprise et que je suis en dépression à cause d'eux.

comment faire pour toucher le chômage rapidement sans perdre un mois de salaire complet dans l'entreprise car si je fais abandon de poste financièrement je peux perdre jusqu'à 3 mois de salaire inenvisageable.

licenciement pour inaptitude cela va être trop long la procédure et je vais perdre un mois de salaire

je suis pret a tout pour partir rapidement mais je ne veux pas perdre un mois de salaire

il me reste un mois de conges payes a partir de juin

quels solutions m offrent a moi pur obtenir ce que je veux

merci de me repondre rapidement

merci de m aider

j en ai trop marre de cette situation

cordialement

geoffrey doche